

objet de le réclamer le rétablissement de la loi sur les cercaires qui avait été suspendue pendant la disette. Quelle fut la proposition n° du rapporteur ? De renvoyer ces pétitions à cinq ministres, savoir : au ministre de l'agriculture, au ministre de la guerre, au ministre de la marine, au ministre de l'intérieur et au ministre des finances, qui tous étaient intéressés dans une question, où se trouvaient engagées en même temps l'alimentation, la prospérité et l'indépendance du pays. Et veut-on savoir comment fut accueillie par le Sénat cette proposition exceptionnelle et qui devait témoigner de l'importance qu'il attachait à maintenir la protection de l'agriculture ? Elle fut adoptée par 109 voix contre 31, c'est-à-dire à la presque unanimité. Que pensez-vous de ce précédent ? Ne valait-il pas bien la peine qu'on le remit en lumière ?

En voici un autre. C'était quelques mois après, en juin 1859, le Sénat venait d'être saisi d'un projet de loi sur les douanes. Que disait-il dans ce rapport ? Il y rappelait que le Sénat s'était toujours montré le constant et inébranlable protecteur du travail national, et il insistait avec plus d'énergie que jamais pour que l'on maintînt les principes, destinés à sauvegarder les intérêts de cette production française, « à laquelle nous devons le pain qui nous nourrit, les tissus qui nous couvrent, le fer qui nous défend. » Tel était le langage du rapporteur d'une commission de douanes en 1859, et M. Guoin peut voir qu'il n'est pas tout à fait conforme au sien.

Il est bien vrai qu'en 1860, après que le gouvernement eût passé subitement de la protection au libre-échange, le Sénat, de son côté, modifia quelque peu son attitude. Il est bien vrai qu'il repoussa par l'ordre du jour les pétitions qui lui furent adressées alors contre le traité de commerce. Mais on doit tenir compte aussi de la situation dans laquelle il était placé. Le Sénat se trouvait en face d'un acte émané de l'initiative impériale ; on lui disait qu'il ne pouvait refuser de s'y associer ; on faisait appel à son dévouement, et il n'en fallait pas davantage pour emporter un vote favorable au gouvernement.

La vérité, suivant nous, est que le Sénat est resté protectionniste ; mais il est encore plus gouvernemental que protectionniste, et c'est là ce qui l'empêche de manifester d'une manière explicite les principes économiques qu'il professe réellement.

Ce qu'il importe toutefois de lui faire remarquer, ainsi que l'a dit M. Lefebvre-Durulle dans la séance de vendredi 13 courant, c'est que la question ne se présente plus aujourd'hui dans les mêmes termes et dans les mêmes conditions qu'en 1860. Elle se produit sous un aspect nouveau et tout autre. Il y a plus de huit ans que le traité de commerce est en vigueur. On peut donc en apprécier les conséquences. Ces résultats sont-ils favorables, comme le soutient le gouvernement, ou sont-ils désastreux, comme le déclarent la plupart des centres industriels ? Voilà le point à juger.

Ainsi l'argument de M. Guoin, tiré des votes de 1860, péché par la base. Il est inapplicable à la situation présente. De ce que le Sénat a écarté les pétitions présentées au moment de la signature du traité de commerce, il ne s'ensuit pas qu'il doive repousser celles qui lui sont envoyées après une expérience de huit années. Que dirait-on d'un médecin qui congédierait un malade en lui disant : « Je vous ai examiné il y a huit ans ; je vous ai trouvé en bonne santé ; donc vous devez vous bien porter aujourd'hui. » Ici le malade, c'est-à-dire le travail national, aurait le droit de dire au Sénat qu'il a d'autant plus besoin d'une consultation nouvelle qu'on l'a soumis dans ces huit années à un traitement qui rappelle celui du docteur Sangrado.

(Journal de Paris.) A. PLANQUETTE.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

Paris, 19 juin.

La séance d'hier au Corps législatif a été remplie par une discussion d'affaires fort intéressante. Elle a été l'occasion d'un nouveau succès oratoire pour M. Poyier-Quertier qui a fait passer un mauvais quart d'heure aux administrateurs des grandes compagnies, ces seigneurs féodaux du XIX siècle pour qui l'actionnaire est corvéable à volonté. L'amendement proposé par lui a été pris en considération, et le Corps législatif sera saisi à la prochaine session des résultats de l'enquête qu'il a ordonnée.

Il n'y a eu hier que deux congés demandés par des députés ; mais on sait qu'il y a beaucoup de nos honorables qui se contentent de faire une courte apparition à la Chambre et d'autres qui n'y viennent même pas. Nous comprenons que la longue exceptionnelle de la session ait fatigué quelques-uns de nos honorables, mais nous croyons qu'ils seront à leur poste quand se discuteront les lois de finances. La durée de cette session aura encore pour conséquences de venger le parlementarisme du principal grief formulé contre lui : on se plaignait autrefois des avocats, des bavards qui perdaient leur temps en discours et n'avançaient pas les affaires du pays ; aujourd'hui on parle moins, car le Conseil d'état et le gouvernement font une bonne part de la besogne incombante aux membres des anciennes assemblées, mais les choses n'en vont pas plus vite, et si l'on blâmait autrefois les bavards, il y peut-être à présent trop de muets que l'on voudrait voir plus agissants.

Vous savez qu'il y a des gens qui prétendent toujours savoir ce qui se passe dans les conseils des ministres. Or, à les en croire, l'Empereur serait venu à Paris pour conférer avec les ministres sur l'opportunité de soumettre désormais à la sanction du Corps législatif, le budget de la ville de Paris ; et il aurait été décidé que rien ne serait changé à l'ancien système. Nous avouons à cet égard notre incredulité et ne pensons pas que ce seul sujet ait suffi aux longues délibérations du conseil. Nous ne doutons pas que M. Haussmann n'ait été de taille à soutenir les mesures de son administration ; mais nous concevons très-bien les répugnances du gouvernement. Il y a beaucoup à souligner dans la gestion du préfet de la Seine, et il eût pu subir des échecs nombreux pendant la discussion publique. La Chambre ne lui est pas trop favorable ; déjà quand il s'est agi de nommer la commission pour le projet de loi sur le contrat entre la ville et le Crédit foncier, M. Haussmann a été très-vivement attaqué par des députés éventuellement conservateurs. Quant à ce projet de loi, je ne crois pas qu'il soit enterré comme on l'a dit.

On assure qu'au moment de la discussion du budget, plusieurs membres de la commission se proposent de protester contre certaines conclusions du rapport de M. Buisson-Billault. Ce ne serait pas l'incident le moins intéressant du débat.

La politique extérieure reste toujours dans la pénombre : la retraite de M. de Bismark inquiète les partisans de la paix. Le rapprochement inattendu et inexplicable entre la France et la Russie en rigue le public ; selon les uns, les avances faites par la France auraient pour but de prouver à la Russie que le voyage du prince Napoléon ne cache aucun projet hostile à son égard ; selon les autres, le motif serait beaucoup plus grave : en prévision d'une lutte prochaine avec la Prusse, la France voudrait s'assurer de la neutralité de la Russie.

Le départ pour les villes d'eaux, la campagne où les bains de mer de la société découverte de Paris, restreint singulièrement le champ de la chronique ; et je me

soucis peu de vous annoncer que Mlle une telle qui fut une de nos belles pécheresses et qui commença à être sur le retour, a gagné 50,000 francs à Bade ou ailleurs.

Tout ce qui a une certaine valeur est toujours parodié. Pour parodier la Lanterne, voici naître la Chandelle dont le numéro spécimen vient d'être distribué ; le bureau est placé des Invalides, ouvert seulement les jours de pluie, de 4 à 5 heures du matin ; on ne peut prendre que des abonnements de dix ans, à 100 francs par an ; le directeur est un chiffonnier grincheux. Comme c'est spirituel !

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR.

La Presse annonce que MM. Percire ont donné leur démission de membres du conseil d'administration de la société transatlantique.

Les processions de la Fête-Dieu continuent de troubler le sens des journaux libres penseurs, à ce point que l'Opinion nationale ose soutenir cette thèse, que la liberté de conscience n'existe pas encore en France.

Dans la pensée de ces farouches défenseurs de nos libertés publiques, la rue appartient à tout le monde, excepté probablement aux catholiques. L'Avenir national, n'est pastout à fait de cet avis. Il ne le dit pas positivement, mais il est bien permis de le supposer ; car autrement il n'aurait pas publié ces appréciations presque équitables sur les processions dans nos campagnes :

« Dans les villages du Midi, surtout, lorsque la procession sort le soir, après la grande chaleur du jour, et serpente à travers les collines, mêlant aux senteurs du thym et des herbes odoriférantes les odeurs de l'encens, on ne peut se défendre d'une impression particulière. Le soleil se couche à l'horizon, l'atmosphère a cette pureté inconnue dans les pays du centre et du Nord de la France ; les enfants de chœur jettent devant eux, en marchant, des roses effeuillées, qu'ils puisent dans une corbeille suspendue à leur ceinture ; les filles et les femmes chantent de cette voix harmonieuse et vibrante particulière à certaines peuplades de la Provence.

Ces chants, ces parfums, cet air pur et caressant, impregné des saveurs de la mer, qu'on aperçoit au loin, cet oeil bleu et profond des femmes du Midi, qui semble comme un reflet de leur ciel, la voix des enfants qui a des sonorités aiguës et d'un charme étrange, toutes ces ivresses vous saisissent et vous jettent en une langoureuse extase, où la pensée s'endort, où la vie devient un rêve, où l'on ne s'inquiète plus de savoir si l'on est crédule ou incrédule, catholique ou libre-penseur, riche ou pauvre, sénateur ou savant, mais où on se laisse aller à cette volupté profonde dont la nature vous enivre sous ces ciels magiques et colorés du Midi. — Desonnaz. »

Que l'Avenir donne un peu de ses convictions à ses confrères de l'Opinion ; ils en ont grand besoin pour calmer leurs instincts persécuteurs.

Les puissances de second ordre ne veulent pas plus que les grands, être prises au dépourvu ; voilà pourquoi, probablement, elles tiennent leurs armées sur un pied formidable, sans s'inquiéter de leurs ressources financières et de l'augmentation de leur passif.

L'effectif permanent de l'armée espagnole, pour l'exercice 1867-68, est fixé à 30,000 hommes.

Le 31 décembre 1867, l'armée fédérale suisse, y compris la landwehr, se composait de 203,600 hommes.

Cela peut-il durer longtemps comme cela ? Dieu le sait.

On assure que le comte de Bismark a remis au roi Guillaume un manuscrit cacheté contenant son futur programme politique, afin qu'il soit ouvert lorsqu'il se verra dans l'impossibilité de diriger les affaires de son pays.

Le procès que le gouvernement des Etats-Unis fait aux armateurs de Bordeaux et de Nantes en restitution d'une somme de 2,800,000 fr. a continué hier devant la 1re chambre du tribunal civil de la Seine. Me Lavau a plaidé dans l'intérêt des armateurs et notamment de M. Arman de Bordeaux.

Vous êtes peut-être curieux de savoir ce qui se passe au Mexique. On écrit à l'Indépendance que, le 5 mai, a été célébré comme fête nationale l'anniversaire de l'échec essuyé par les Français devant Puebla.

La rue du Cinq-Mai, rue toute nouvelle et pavée, ainsi que la rue de José-Real, en quinze jours par mille ouvriers au moins, dont la plus grande partie était composée de jeunes garçons indiens, était ornée avec goût et payoisée jusqu'à la rue de Vergara, de mâts aux banderoles de toutes les couleurs et d'écussons entourés de petits drapeaux au milieu desquels se trouvait une M surmontée de l'Aigle mexicaine.

Ces M qui voulaient dire mai, on les avait vus déjà avec la même ardeur, avec les mêmes drapeaux. Alors il s'agit de Maximilien. Qui sait même si les Godillots de Mexico n'ont pas fourni les mêmes écussons ! Au théâtre, il y a eu des propositions pat oijques qui peut être aux memes places que les a-propos impériaux.

Au théâtre turc on représentait l'apogée de la patrie qui, sous le costume d'une indienne, supplie, au premier acte, Hidalgo et Minerve de lui donner des conseils pour résister à l'intervention. Hidalgo lui donne le drapeau qu'il a élevé si haut, et Minerve se lève. Au second acte, la République est triomphante et la Patrie revient suivie d'Indiens pour montrer ses trophées à Hidalgo et à Minerve. Ses trophées sont les drapeaux de France, de Belgique et d'Autriche. Après avoir exalté ses triomphes, elle saisit le drapeau français, et finit une tirade très-longue et très-mordante contre Napoléon, les zouaves et les Français, en jetant à terre le drapeau et le foulant aux pieds. Minerve en fait autant des couleurs belges.

Quant au drapeau autrichien, Hidalgo, après avoir maudit en vers sonores Maximilien, son frère, et tous les Autrichiens, le jette dans le cratère du volcan le Popocatepetit.

Avez-vous remarqué que le mois de juin est fatal aux princes ? Maximilien en 1867, Milosch en 1868. A propos, on donne sur le meurtre de ce dernier des détails complé mentaires qui sont horribles :

L'attentat a dégénéré en une véritable boucherie. Le prince, trois fois frappé, gisait par terre déjà inanimé, un des assassins se jeta sur son cadavre et le laboura à coups de couteau. On assure que le prince a été tellement mutilé et déchiré par ce forcené, que son nez était littéralement haché.

La figure porte trois plaies béantes, le bras et un pied sont transpercés, et les articulations de la main ont été tellement atteintes, qu'il a fallu, pour l'en retirer, couper de haut en bas le gant qui recouvrait cette main. Les coups portés au visage du prince ont laissé des empreintes d'un terrible aspect.

Les meurtriers ont tiré seize coups de feu. Un piqueur du prince entendit de loin cette fusillade, naturellement sans se douter de ce qui arrivait, et, avec l'instinct d'un chasseur, se mit à compter les coups, qui se succédaient sans interruption.

Pour toute la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil municipal se réunira mardi prochain. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1. Réalisation de l'emprunt de 800,000 f.
2. Paiement d'une dernière annuité sur le prix du terrain acheté à MM. Lefebvre-Ducatteau, pour l'agrandissement du Collège.
3. Rapports de commissions.
4. Divers crédits supplémentaires.
5. Reception définitive de travaux.
6. Modification du tracé de la rue Saint-Vincent de Paul prolongée.
7. Modification au projet d'aqueduc à construire sous l'avenue de l'Impératrice.
8. Transport de la maison Dubamel à l'asile de la rue de la Paix.
9. Modifications des alignements de la place du Cimetière.
10. Projet de pavage et d'aqueduc rues de Lhommelet et des Sept-Ports.
11. Projet de pavage rue de l'Alma, entre celles de Tourcoing et du Haut-Fontaine.
12. Achèvement de la place du Trichon.
13. Demande d'une sour ea plus pour l'asile du Tilleul.

Voici l'itinéraire des processions de l'octave du Saint-Sacrement :

- SAINT-MARTIN.
- Rue de Metz à l'Abbaye, n° 32
 - Rue Pellart,
 - Rue Pauvree,
 - La Granded-Rue,
 - La Place,
 - Rue du Château,
 - Rue de l'Église,
 - Et la rue Neuve.
- NOTRE-DAME.
- Rue des Lignes,
 - Rue Nain,
 - Rue de l'Hospice,
 - Rue du Grand-Chemin,
 - Rue de l'Alouette,
 - Rue du Chemin de fer,
- Et retour à l'église par la rue des Lignes.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à M. M. les généraux de brigade la circulaire suivante :

Paris, le 9 juin 1868.

Général, par ma dépêche du 2 juillet 1867, relative à la mise en dépôt des animaux de trait chez les cultivateurs, j'ai eu l'honneur de vous informer que le nombre maximum de chevaux à solliciter au même individu était limité à quatre jusqu'à nouvel ordre.

J'ai reconnu depuis, d'après les rapports d'inspection qui viennent de m'être adressés, que ce mode de répartition était avantageux en ce qu'il évitait, pour les particuliers, parce qu'il offrait le double inconvénient de disséminer les animaux chez les petits cultivateurs, qui ne peuvent pas toujours en les bien soigner, et les bien nourrir, et de supporter, en outre, au placement de tous ceux qui devien- nent disponibles dans les corps, les grands cultivateurs, qui demandant pas, puisqu'ils ne peuvent pas avoir le nombre qui leur est nécessaire, un grand nombre.

En raison de ces motifs, j'ai décidé, le 2 juin courant, que le nombre d'animaux à livrer aux cultivateurs ne sera plus limité et vous prie d'en accorder autant qu'il vous en sera demandé, lorsque vous reconnaîtrez que le pensionnaire offre toutes les garanties sur lesquelles l'administration doit compter pour être certaine que les animaux en dépôt seront entretenus de manière à être toujours aptes au service de la guerre.

Je dois, toutefois, vous faire remarquer que vous ne devez pas éliminer complètement les petites cultures, lorsque vous aurez constaté que les chevaux y seront réellement bien soignés.

Le maréchal de France,
Ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

Signé : NIEL.

Lorsque Françoise et sa mère rentrèrent dans le cabinet, elles pleuraient abondamment.

Ma chère demoiselle, dit M. Van Horst d'un ton affectueux, je suis sûr que vous avez un bien bon cœur ; car vous avez des larmes de commisération sur le sort d'une personne qui n'a pas fait beaucoup de bien à votre frère.

Ah ! monsieur, je pleure sur le sort de cette pauvre Adeline, qui n'a jamais cessé de nous aimer, répondit la jeune fille.

Maintenant je comprends votre douleur, dit M. Van Horst en réfléchissant. En effet, Adolphe, vous m'avez raconté certaines choses... Je plains la fille de M. Heuvels ; c'est une bonne et sensible creature ; sa peine doit être extrême... Mon jardinier m'a dit que M. Heuvels n'est malade que depuis six à sept jours. Qu'est-ce donc ?

Une pleurésie, disent les médecins qui le soignent.

Mais la pleurésie n'est pas incurable.

Loin de là, monsieur, répondit Adolphe ; lorsqu'on la traite à temps, elle est rarement dangereuse. Il faut que ce soit autre chose, ou qu'une maladie nouvelle soit venue compliquer gravement le mal.

Vous venez jusqu'à quel point l'inimitié peut aveugler quelqu'un ! s'écria M. Van Horst. Vous, monsieur Valkiers, vous pourriez peut-être encore lui sauver la vie. Que risquait M. Heuvels à en faire l'essai ? Cependant il s'obstine dans sa haine contre vous jusque sur son lit de mort.

Personne ne répondit à cette accusation, que suivit un moment de silence.

Vous ne savez pas ? dit tout à coup M. Van Horst, entraîné dans un autre ordre d'idées. J'ai rencontré hier matin le noiaire, à Anvers. Nous avons parlé longuement de vous ; il a de la peine à digérer votre refus. Cela se conçoit. Il n'est pas cependant tout à fait déraisonnable. Lorsque je lui eus fait comprendre que Constance n'eût pas été heureuse avec vous, et qu'il vous doit plutôt des remerciements pour votre franchise, alors il s'est calmé, et il a reconnu qu'il peut être dangereux d'animer deux jeunes gens pour la vie quand un sentiment d'amour réciproque ne consacre pas cette union. Il me semble que la rancune du noiaire ne durera pas longtemps ; le fils de M. Grips a déjà exprimé plusieurs fois le désir de se marier avec Constance. Il est jeune, et ses parents sont assez à l'aise. J'ai conclu des paroles du noiaire que dans peu l'on entendra parler de ce mariage. Franchement, Adolphe, je crois que Constance sera plus heureuse avec le receveur qu'avec vous ; il ont tous deux un bon cœur, sans grande profondeur dans les sentiments et sans poésie dans les idées...

On entendit un pas dans le corridor. Le maître Valkiers ouvrit la porte du cabinet et faillit s'effrayer en voyant le curé devant elle.

Je voudrais parler à M. Adolphe en particulier, dit le prêtre.

Sa visite en ce moment étonna tout le monde. Personne ne doutait qu'elle ne fût la suite de la triste cérémonie qu'il venait d'accomplir ; car à peine avait-il eu le temps d'ôter son surplis. Il apportait sans doute un message pressé de la part de

M. Heuvels ou d'Adeline... Mais qu'est-ce que cela pouvait être ?

Adolphe s'excusa en quelques mots auprès de M. Van Horst et conduisit le curé dans son cabinet de consultation.

J'ai une mission difficile à remplir, mon fils, dit celui-ci ; mais ma confiance dans la bonté de votre cœur me fait espérer que ma démarche réussira. M. Heuvels est mortellement malade, vous le savez ; sa fille Adeline l'a supplié depuis le commencement de sa maladie de vous faire appeler. Elle a une foi entière en votre savoir et elle est persuadée que vous pourriez encore guérir son père. Ce matin, elle l'a prié à genoux de permettre, que vous veniez le voir. Je ne dois pas vous le cacher : M. Heuvels, égaré peut-être par le malade elle-même, a repoussé ses prières avec aigreur. Je suis venu en aide à la malheureuse enfant, et j'ai enfin obtenu de son père l'autorisation de vous amener chez lui. Dans ces derniers temps, il n'a pas été votre ami, mon fils ; j'espère néanmoins que vous ne lui refuserez pas votre secours !

Moi, refuser mon secours ?... s'écria Adolphe. Non certes, je suis prêt ; mais, mon révérend, on espère trop de moi : le ciel a prononcé son arrêt, qu'est-ce qu'un médecin peut y faire, quand bien même ce médecin ne serait pas, comme moi, un jeune homme sans expérience ?

C'est vrai ; mais on ne peut pas savoir. Vous êtes fort modeste, monsieur Valkiers ; rappelez-vous comme vous m'avez sauvé presque instantanément d'une situation désespérée. S'il plaisait à Dieu de bénir encore cette fois votre main ?

Eh bien, monsieur le curé, adienne

que pourra, j'empirerai mon devoir, quand même il ne me resterait plus d'espoir.

Encore un mot, dit le curé en le retenant. Je dois faire appel à toute votre charité chrétienne. Ne croyez pas que M. Heuvels vous fasse bon accueil ; il se montrera probablement peu bienveillant envers vous ; peut-être dira-t-il ou fera-t-il des choses qui pourraient vous blesser ; car, je dois le reconnaître, c'est à contre-cœur qu'il a consenti à votre visite. Serez-vous assez complaisant, monsieur, pour ne pas faire attention à une réception de ce genre. Pardonnez à votre infortuné voisin son égarement, et ayez pitié de sa pauvre enfant, qui n'a plus d'espoir qu'en la bonté de Dieu et en votre assistance.

Mais, si voyais encore quelque chance de guérison, et que j'y voulusse employer des remèdes, M. Heuvels me permettrait-il d'en faire l'essai ?

Où, je n'en doute pas ; il me l'a promis du moins. D'ailleurs, je serai avec vous ; ma présence lui rappellera ses promesses.

Et les médecins, y sont-ils en ce moment ? c'est une chose grave et dangereuse que de prendre ainsi la place de ses confrères.

Vous y trouverez M. Van Hoof, le chirurgien, qui a joint ses prières aux nôtres pour vous faire appeler.

Je vous suis, mon révérend, dit Adolphe en marchant vers la porte ; si vous saviez comme le cœur me bat. Ah ! je donnerais plusieurs années de ma vie pour que Dieu me prête la puissance ou le bonheur de faire ce qu'on attend de moi.

Adolphe rentra un instant dans son cabinet de travail, et dit :

Ma mère, Françoise, M. le curé vient me chercher pour aller chez M. Heuvels. Priez pendant mon absence... Monsieur Van Horst je vous serre la main avec reconnaissance ; excusez ma précipitation, ce jour est le plus glorieux de ma vie.

Il sortit en achevant ces mots, et traversa la rue à la suite du curé jusqu'à la porte du docteur Heuvels. Il lui sembla avoir vu remuer les rideaux d'une des fenêtres, et en effet la porte s'ouvrit avant qu'il eût sonné. A peine Adolphe fut-il entré qu'Adeline se précipita vers lui, les larmes jaillantes et les joues mouillées de larmes.

Adolphe, Adolphe ! s'écria-t-elle, que cette heure soit bénie ! j'étais plongée dans un abîme de douleur et de doute. Maintenant il me semble qu'une vive lumière rayonne à travers mon désespoir... O Adolphe, vous savez mon père n'est-ce pas ?

Pauvre Adeline, soupira le jeune homme plissant à force d'émotion. Je ferai tout ce que je pourrai.

Oh ! depuis six mois, ma vie a été un cruel supplice, reprit-elle. Dieu seul sait ce que j'ai souffert. Vous, Adolphe, vous devez connaître la source de mes maux. Voyez, je vous en demande à genoux la récompense. J'ai vu de mon père à Dinan, moi qui vous le guerrez. Je vous le conjure, donnez-moi de l'espoir !

Adolphe tremblait d'effroi. Le visage amaigri d'Adeline, l'éclat extraordinaire de ses yeux étincelants, et le son perçant de sa voix le frappèrent d'épouvante. La pensée affreuse que se voyait, amie pouvait avoir perdu la raison lui traversa l'esprit.

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro.